

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 27/10/2025

OBJET : Provisions pour risques et charges**Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 23****Nombre d'exprimés : 27****Date convocation : 20/10/2025**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABABUS, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Bruno PONNET, Didier RICHERD**Procurations :**

Claire ROSIER donne pouvoir à Nathalie HERAUD

Marie-Claire PAQUET donne pouvoir à Luc FERJULE

Linda BEGGUI donne pouvoir à Sandrine TROUSSIEUX

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les dispositions de l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales font obligation au maire de constituer une provision selon certains cas à hauteur du risque encourus ;

Considérant qu'une créance de 12 578,40 € a été transmise au liquidateur judiciaire ;

Il est proposé de constituer une provision pour risques et charges à hauteur de 12 578,40€ pour un dossier en cours de procédure.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 au chapitre 68, compte 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 12 578.40€ pour un dossier en cours de procédure

2°) DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2025

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,
Daniel POMERET**

**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**